

PROCES VERBAL

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le douze octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06/10/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Pouvoirs : 0 Votants : 11

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie – TILLEUL Sandrine - MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane, FORGE Laurine, LAFOND Jérémy, MARQUES Françoise, PICHON Jocelyne, BUTET Ludovic.

ABSENTS EXCUSES : LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, BADIN DE MONTJOYE Morgan, CHERON Yves.

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 11 Septembre 2020

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Eliane MOUTAT-FAUDEMÉR

Mr Le Maire donne des informations sur différents dossiers :

Maison PAQUET – Rue des Abattoirs

Une lettre recommandée de mise en demeure a été envoyée fin septembre demandant à Lucien Paquet, propriétaire de la maison enclavée rue des Abattoirs et menaçant ruine, de faire part de ses intentions, le délai de réponse lui a été donné jusqu'au 1^{er} novembre.

Travaux faits

Mr Le Maire donne la parole à Noël Paris :

- Poursuite de l'abattage des sapins morts notamment à La Chassagne (communal devant chez Jean Claude Aumeunier), le bois a été donné à un nouvel arrivant dans le village de Châtres.

- Un devis a été demandé à la société forestière d'Ussel pour abattre les sapins route de Boussac (près du lavoir), l'entreprise propose la somme de 2000 € pour faire le travail ; la proposition n'a pas été retenue, une autre entreprise sera sollicitée.

Démolition du mur à l'arrière de la mairie : les employés ont commencé à abattre le mur, Jacques Meilleroux devrait intervenir prochainement pour la reconstruction.

Changement de la grille du regard sur le nouveau parking.

Columbarium : un nouvel élément a été posé début octobre par la marbrerie Mourier de Prémilhat pour un montant de 3 264 € TTC, désormais 5 cases peuvent être vendues.

Portails du cimetière : vu le mauvais état des portails, notamment celui de l'entrée principale, il a été décidé de procéder au décapage à la sableuse, les travaux ont été réalisés par les

employés communaux, le coût de la location du matériel s'élève à 582 € TTC avec fourniture du sable. La commune de Lavaufanche prendra en charge la moitié du coût de la location de la sableuse.

Ils seront repeints gracieusement par une entreprise locale.

Broyeur

Il a été livré fin septembre par les établissements Fontvielle d'Evaux-Les-Bains. Un dossier de demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires ruraux) a été déposé le 2 octobre sur la plateforme de la sous-Préfecture, la subvention vient d'être obtenue.

Rappel : Achat : 5 800 € HT – subvention de 40 % : 2 320 € - reste à charge de la commune : 3 480 €.

Tarif broyage

Jérôme Collin a demandé à rencontrer le Maire afin de revoir le tarif horaire du broyage qui était jusqu'à ce jour à 39 h/heure ; pour faire face aux augmentations constantes, il passe désormais à 50 €/heure.

L'assemblée donne son accord sur cette proposition et demande qu'une consultation d'entreprises soit faite pour l'an prochain.

Matériel informatique

La préfecture a informé la commune que le dossier n'était pas éligible à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires ruraux) étant donné que le montant de la subvention demandée est inférieur à 1 000 €.

Salon de coiffure

Mr Le Maire informe les membres présents qu'un fauteuil avec bac au salon de coiffure est très endommagé et qu'il est nécessaire de pouvoir à son remplacement.

Stéphanie Mondange a consulté la société coopérative des maîtres artisans coiffeurs, le devis s'élève à un montant TTC de 894 €. Mr le Maire fait savoir qu'une remise de 30 % a été appliquée sur le montant de base.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la validation de la commande.

Délibération n° 2020/35 portant sur l'achat d'un fauteuil bac pour le salon de coiffure.

Ecole : plan « bibliothèque d'école »

Dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, l'école de Soumans a été retenue et bénéficiera d'une subvention de 1 500 € pour l'achat de livres et mobiliers ; la communauté de communes Creuse Confluence a fait acte de candidature et le dossier a été accepté.

Budget

Mr le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de délibérer afin de prévoir des ouvertures de crédits pour :

- un dépassement de crédits au compte 6718 de 37 € : cette somme concerne le rachat d'une concession au cimetière ;

- une ouverture de crédits en dépenses d'investissement au compte 2118 et en recettes d'investissement au compte 2111 pour 2 430 € (opération comptable qui n'a pas d'incidence sur le budget).

Délibération n° 2020/36 portant sur des ouvertures de crédits.

Fleurissement

Intervention de Sandrine Tilleul : une première ébauche a été faite pour le bourg, la commission doit de nouveau se réunir pour faire le tour des villages.

Colis personnes âgées

Intervention d'Éliane Moutat-Faudemer concernant le choix et la composition des colis pour les personnes âgées, le colis sera pris à la conserverie Les Mille Sources à Bourganeuf, il sera complété par un paquet de nougat pris aux établissements France Rurale à Gouzon et une boîte de chocolats.

Cette année 71 colis sont nécessaires et 4 différents pour les personnes en maison de retraite.

Sapins de Noël

Le sapin à l'arrière de la mairie sera coupé et installé près de l'église.

Aucun sapin ne sera acheté pour être mis dans les villages, les habitants n'étant plus intéressés pour les décorer.

Stagiaire

Mr Le Maire donne connaissance de la demande de Teejy Brun qui souhaite effectuer un stage de 2 semaines au mois de novembre (24 h/semaine) au sein de la commune ; l'accord lui a été donné.

Point sur les diverses réunions

Mr le Maire donne la parole à Noël Paris pour faire un bref compte-rendu des réunions auxquelles il a assisté.

Communauté de Communes

Commission Ressources Humaines : état des lieux, organigramme de la Communauté de Communes, rémunération du personnel et avancement de grade.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Présentation du rôle du centre de gestion, notamment sa mission d'aide aux communes.

Sécurité routière partie sportive

Noël Paris fait savoir qu'il s'est porté candidat pour la commission CNDS (Commission Nationale des Sports) par conséquent tous les membres de cette commission sont convoqués pour donner un avis sur les épreuves sportives organisées dans le département.

Convocation pour une épreuve sportive sur la commune de Royères.

Vitesse sur les routes départementales

Le 28 septembre la commission s'est réunie pour revoir la vitesse sur les routes départementales, après vote des membres présents, la vitesse à 90 km/h a été validée, cette mesure s'applique à l'ensemble du réseau routier départemental à compter du 17 octobre.

ENEDIS

Réunion à Toux Ste Croix le 13 Octobre.

Présentation de ENEDIS

Sur le département 4 gros postes sources, 1190 habitants produisent de l'électricité, ENEDIS entretient 6 000 kms de lignes HT et 6 000 kms de lignes BT.

Des explications ont été données sur la facturation qui est composée de 3 parties :

- pôle production ;

- abonnement : part revenant à ENEDIS et concernant l'acheminement, cette part est de plus en plus réduite du fait de la production particulière ce qui fragilise ENEDIS ;
- taxes.

VILAJ

Réunion le 13 octobre. Présentation du budget, des activités réalisées, analyse des charges personnelles qui sont importantes.

Réseau de chaleur

Mr le Maire fait savoir que Florian Lougnon, chef de projet TEPOS au Syndicat Miste Est-Creuse Développement et Gérard Thomazon, vice-président au SDEC (Syndicat des Energies de la Creuse) sont venus présenter le projet de réseau de chaleur en réunion de bureau du 12 octobre.

Le projet initial (qui englobait l'ensemble des bâtiments communaux du centre bourg) a été modifié. Désormais il porte sur la salle des fêtes, l'agence postale et le logement, le logement social et la boulangerie.

Les élus sont invités à réfléchir sur ce projet avant d'être débattu lors d'un prochain conseil.

Lettre de l'AS Soumans

L'Association Sportive Soumanaise souhaite déposer une plaque commémorative au nom de Yves Greuzat à l'entrée sud des locaux d'accueil du stade. Avis favorable des membres présents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée au mois de juillet a été envoyé à chaque conseiller.

Mr Le Maire fait un bref compte-rendu de la réunion du 30 septembre et informe l'Assemblée qu'il seront destinataires des délibérations étudiées lors de cette réunion.

Assainissement

Mr Le Maire informe l'Assemblée qu'une nouvelle convention concernant les conditions de remboursement de la mise à disposition du personnel pour les travaux sur le réseau d'assainissement a été élaborée par l'ancien bureau communautaire.

3 tarifs ont été déterminés :

- 18,75 €/h temps passé par un agent sans usage de matériel à moteur
- 25.00 €/h temps passé par un agent avec l'usage de petit matériel à moteur
- 32.15 €/h temps passé par un agent avec l'usage de matériel agricole.

Le remboursement est demandé en fin d'année.

Mr Le Maire fait remarquer que les tarifs déterminés ne correspondent pas à la réalité, en effet, le coût d'un agent avec charges patronales est plus élevé ; il sera nécessaire de revoir les montants horaires.

Afin de pouvoir demander le remboursement des frais pour l'année 2020, le Conseil Municipal valide cette convention.

Délibération n° 2020/37 portant sur la convention individuelle de remboursement de frais de personnels entre la Communauté de Communes et la commune de Soumans.

Déchets ménagers :

La communauté de communes "Creuse confluence" souhaite que chaque commune désigne des élus municipaux qui auront à charge de veiller au bon fonctionnement de ce service dans leur secteur de compétence.

- Désignation d'un titulaire : Anne-Marie MOUSSON
- Désignation d'un suppléant : Jérémy LAFOND

REPRISE DU BAR/TABAC/RESTAURANT

Mr Le Maire fait savoir que le compromis a été signé le 28 septembre entre les 3 parties (Virginie Gannat, Sophie Kovelmann et la commune).

Virginie Gannat sera en congé maternité le 15 novembre, l'établissement fermera, pour quelques jours, à cette date.

Sophie Kovelmann a fait son stage hygiène et permis d'exploitation, elle attend une date pour le stage tabac. L'ouverture est programmée pour le 1^{er} décembre, Sophie Kovelmann souhaite faire quelques travaux à l'intérieur du local.

Elle demande une remise de 3 mois de loyer.

Après en avoir délibéré, les membres présents lui accordent un mois de loyer gratuit, la location commencera à compter du 1^{er} janvier 2021 pour un montant TTC de 400 € charges non comprises.

Délibération n° 2020/38 portant sur la remise de loyer du bar/tabac/restaurant.

Mr Le Maire informe également l'Assemblée qu'elle souhaite louer le logement de la poste et demande de fixer le loyer.

Le montant du loyer est fixé à 400 €/mois charges non comprises, une caution du même montant sera demandée.

L'Assemblée valide la demande de Sophie Kovelmann et lui accorde la gratuité du mois de décembre en contre partie de travaux d'isolation qu'elle souhaite réaliser à l'étage.

Vote : 10 pour – 1 abstention.

Délibération n° 2020/39 portant sur la location du logement de la poste.

REVISION DES CONTRATS D'ASSURANCE

Intervention de Noël Paris qui fait un point sur l'ensemble des contrats d'assurance de la commune. Cet audit a été effectué avec Christian Wouters.

A ce jour toutes les propositions n'ont pas été reçues, celle du GAN paraît la moins onéreuse. Une lettre sera envoyée à Groupama pour résilier l'ensemble des contrats sauf celle du personnel.

Une décision sera prise après avoir reçu l'ensemble des propositions.

DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Mr Le Maire rappelle les travaux prévus concernant le rechargement de routes (Beulat au Sapins – La Chassagne à Beulat – Morlat à La Garde) pour un montant de 78 932.50 € HT – subvention de 35 % soit 27 627.25 €.

Il informe l'Assemblée que, Mr Le Sous-Préfet, a donné son aval pour le transfert des crédits alloués à la réhabilitation du bâtiment Cholin sur le rechargement des routes.

Mr Le Maire rappelle aussi que 20 % de subvention vont être donnés par la Communauté de Communes Creuse Confluence par l'intermédiaire de son fonds de concours.

Le financement sera donc le suivant :

- Montant HT des travaux : 78 935.50 €
- Subvention DERT 35 % : 27 627.37 €

- Subvention 20 % Com : 15 787.00 €
- Reste à charge : 35 521.13 €

Délibération n° 2020/40 portant sur la demande de fonds de concours de la Communauté de Communes Creuse Confluence.

Travaux à prévoir pour dépôt des dossiers en novembre DETR 2021

- RECHARGEMENT ROUTES
Un choix de routes sera fait.

- EGLISE :
 - Réfection de l'enduit côté rue des Hortensias ;
 - Mise aux normes électriques du coffret de sécurité ;
 - Reprise de la toiture de la sacristie

Une réunion de la commission « voirie/bâtiments » est prévue le 26 octobre.

➤ MAISON CHOLIN

Mr Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée, que suite à l'idée de transformer ce bâtiment en MAM (Maison d'Assistantes Maternelles), il a rencontré le Docteur Sagot et Mme Pierru de la PMI (Protection Maternelle et Infantile), assistaient également à la réunion Noël PARIS et Eliane MOUTAT-FAUDEMÉR.

Après visite de la maison par les services de la PMI, le local ne convient pas car il est trop petit et difficile d'accès à l'étage.

Pour pouvoir accueillir une MAM, il est nécessaire de rechercher un autre bâtiment.

Mr Le Maire demande à l'Assemblée de réfléchir sur le devenir de la maison Cholin ; il propose d'étudier l'idée d'une annexe de la mairie comprenant le bureau du maire, la salle de réunion, une partie archives pour les documents de la mairie, un local avec douche et cuisine pour les employés communaux, à l'étage, salle d'activités

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.

Le Président,

J.C. PARNIERE

La secrétaire,

Eliane MOUTAT-FAUDEMÉR

POINTS A REFLEXION POUR LA PROCHAINE REUNION

- Réseau de chaleur

Prendre connaissance des documents envoyés (étude cabinet ABC, étude Est-Creuse Développement).

- Maison Cholin

Rappel : suite à la visite de la PMI en la personne du Docteur SAGOT et de Mme PIERRU, infirmière, elles ont jugé la maison trop petite et pas pratique (étage).

A réfléchir sur la nouvelle destination de ce bâtiment.

- maison d'habitation pour du locatif
- annexe de la mairie :
 - ✓ bureau du maire,
 - ✓ salle de réunion,
 - ✓ une partie archives pour les documents de la mairie,
 - ✓ local avec douche et cuisine pour les employés communaux
 - ✓ à l'étage, salle d'activités

- Travaux à prévoir

La commission « voirie et travaux » se réunit le lundi 26 octobre à 14 h (Jean-Claude, Noël, Laurine, Pascal, Morgan, Jérémy)

A voir :

- ✓ Définir une liste de routes les plus endommagées pour demander dès à présent un devis à La Colas pour dépôt d'un dossier de demande de subvention DETR
- ✓ Stade : définir les travaux à réaliser (portes à changer, aménagement intérieur...)
- ✓ Eglise : enduit arrière, toiture sacristie, mise aux normes du coffret électrique

POUR INFORMATION

Assurances : GROUPAMA a remis sa nouvelle proposition (voir tableau joint)

Rechargement des routes : après avoir vu avec La Colas pour la réalisation d'enrobés chauds au lieu d'enrobés froids (devis initial), le total HT de l'ensemble des devis s'élève à 82 760.80 € au lieu de 78 932.50 € soit un supplément de 3 828.30 €.

Le Maire a donné son accord à La Colas ; les travaux devraient se réaliser semaine 48 ou 49.

- MAM

Réfléchir sur un local pouvant accueillir cette structure.

- RESTAURANT/BAR/TABAC

La nouvelle enseigne sera « LE TIKKI'S »

(signification : statue porte bonheur en Polynésie française – ne prend qu'un K mais Sophie Kovelmann a modifié l'orthographe en mettant 2 K).

MAM

Information communiquée par la PMI lors de leur visite.

16 MAM sont en service dans le département, la plus ancienne est celle de Grand-Bourg, celle de Trois-Fonds est en activité depuis le 05/10, Nouhant et Jarnages sont en cours.

Les assistantes maternelles sont organisées en association qui gère la MAM. Les personnes définissent ensemble un cahier des charges, la rémunération est faite par les parents.

Conditions d'accueil : une assistante peut accueillir jusqu'à 4 enfants simultanément avec agrément individuel, 10 m² par enfant.

Des aides à l'installation sont accordées par la CAF, MSA, le Conseil Départemental.

Les assistantes maternelles payent un loyer.

Un tel projet est tout à fait envisageable sur la commune. Dans un premier temps :

- il est nécessaire de faire une étude de besoins via une enquête auprès des parents ;
- de rechercher des assistantes maternelles (2 ou 3 personnes) ;
- et surtout de rechercher un local.